



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

CAPES interne/ CAER

Histoire-géographie

Rapport de jury présenté par : **Laurent Wirth, IGEN**
Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury



**Concours du second degré
Rapport de jury
Session 2010**

**CAPES interne/ CAER
Histoire-géographie**

**Rapport présenté par Laurent Wirth, IGEN
Président du jury**

RAPPORT DU CAPES INTERNE ET DU CAER D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE 2010

La session 2010 des concours du CAPES interne et du CAER, marque une étape dans le fonctionnement de ces concours dans la mesure où la session 2011 connaîtra un certain nombre de modifications (durée de l'épreuve écrite, coefficients ...).

Le nombre de postes au CAPES interne est resté stable (60 comme en 2008 et 2009), pour le CAER, il était en légère diminution (103 en 2010 contre 115 en 2009 et 130 en 2008).

Composé de 48 membres, le jury a travaillé avec beaucoup de sérieux dans un esprit de grande convivialité ; il a eu en permanence le souci de l'équité vis-à-vis des candidats, que ce soit dans l'élaboration des sujets d'écrit et la correction des copies comme lors des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Le profil des candidats est diversifié, les examinateurs ont su conduire les entretiens de manière efficace en tenant compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous les candidats ont donc eu la possibilité de montrer leurs compétences, un certain nombre d'assistants d'éducation ont ainsi brillamment réussi un concours très sélectif.

Les épreuves orales ont été organisées pour la deuxième année au lycée Pierre d'Ailly de Compiègne. Les conditions de travail ont été excellentes grâce à l'attention quotidienne du proviseur et de l'agent comptable. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales, par leur rigueur et leur courtoisie, ont constitué, comme les années précédentes, des éléments importants de réussite. Les services de la DIEC d'Amiens ont aussi mis tout en œuvre pour que l'ensemble des épreuves soient parfaitement organisées. Qu'ils en soient tous ici vivement remerciés !

Les nouvelles conditions du concours pour la session 2011

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

Section histoire et géographie

A. — Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve se compose de deux parties : d'une part, un commentaire de documents d'histoire ou de géographie, d'autre part, une composition dans la discipline ne faisant pas l'objet du commentaire. Le commentaire porte sur quatre documents au maximum.

Les documents à commenter et le sujet de la composition sont distribués simultanément aux candidats au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux parties de l'épreuve le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Les candidats rendent une seule copie dont chacune des deux parties entre pour moitié dans la notation.

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 2.

Le programme des épreuves est extrait du programme des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges. Les questions inscrites font l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Elles sont fixées pour trois ans.

B. — Épreuves d'admission

Épreuve professionnelle : analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury qui tient compte du niveau d'enseignement (lycée d'enseignement général et technologique ou collège) dans lequel le candidat a une expérience.

Le candidat fait connaître le niveau qu'il choisit au moment de l'inscription au concours.

Le dossier comprend des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions des élèves.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Programme de la session 2011 (*Bulletin officiel spécial n°7 du 8 juillet 2010*)

HISTOIRE et GÉOGRAPHIE

Histoire

1 - Histoire ancienne

La République romaine et son expansion (ancienne question).

2. Histoire médiévale et histoire moderne.

La construction de l'État en France du règne de Philippe Auguste à celui de Louis XIV (nouvelle question).

3. Histoire contemporaine.

La décolonisation et ses conséquences de 1945 au début des années 1990 (ancienne question).

Géographie

1. La France : aménager les territoires (ancienne question).

2. Des territoires dans la mondialisation : l'exemple des Amériques (nouvelle question).

3. Les littoraux (ancienne question).

Les modifications par rapport au texte de 2000 concernent uniquement la durée de l'écrit cinq heures au lieu de six heures et le coefficient 2 affecté à l'écrit égal à celui de l'oral. La connaissance de ce texte mais aussi des rapports du jury antérieurs à celui-ci est indispensable pour se préparer efficacement aux épreuves écrites et orales.

Bon courage pour le concours 2011

La composition du jury du CAPES interne - CAER

Le Directoire :

WIRTH Laurent, IGEN, président du jury ; de BUTTLER Simone, IA-IPR, vice-présidente ; LEYDET Jean-Louis, IA-IPR, vice-président ; SIREL François, IA-IPR, secrétaire général ; ARNAUD Laurent, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; LOISTRON Jean-François, professeur agrégé, secrétaire général adjoint ; BULABOIS Gilles, IA-IPR ; LION Guillaume, IA-IPR ; VERCELLI-GEIGER Séverine, IA-IPR.

Les examinateurs du jury

AYMARD Sylvie, BARTHELEMY Nicolas, BARTHOULOT Thierry, BAUDSON Maryse, BODIN Dominique, BOMPOL Maryvonne, BONNET Olivier, BORRELY Sylvie, CARUSO Olivier, CORMARY Dominique, DELAYE Natacha, FOULETIER Frédéric, GALLIANO Richard, GLAND Sylvain, HEYDON Véronique, ICHER François, JOUSSELIN Pascale, KECK Thierry, LANOT Bertrand, LAPORTE Blandine, LATTEUX Patricia, LAVIGNE Marie-Jeanne, LE BERRE Isabelle, MUSSARD Christine, PIDUTTI Catherine, PRIEUR Jean-Marc, PUYAU Alain, RACHET Sylvie, RAJOT Alain, RICHARD-BARTHE Martine, SAUVADE Michel, SCHMITTBIEL Catherine, SERRUS Gilbert, SITTER-THIBAULOT Thierry, TEBOUL Margaret, VALADE Jean-Michel, VEZIAT Emmanuel, VIGUIER Philippe, ZACHARY Pascal.

La session 2010 voit le nombre des inscrits aux deux concours en légère augmentation : 1908 candidats inscrits (1772 en 2009, 1981 en 2008, 2304 en 2007). 1198 candidats ont effectivement composé soit 62% des inscrits (661 inscrits au CAER et 509 candidats présents soit 77% ; 1247 inscrits au CAPES interne pour 689 présents soit seulement 55%) ; ce nombre est en légère augmentation (1169 en 2009 mais 1299 en 2008, 1570 en 2007, 1827 en 2006). Si le nombre de candidats ayant composé continue à baisser pour le CAPES, cette baisse est moins forte (-3,5% entre 2009 et 2010 ; -11,8% entre 2008 et 2009 ; - 23% entre 2007 et 2008). Pour le CAER la tendance s'est inversée (+ 11,6% entre 2009 et 2010 ; - 6,9 % entre 2008 et 2009 ; - 6% entre 2007 et 2008) malgré la diminution du nombre de postes.

Les inscrits au CAPES interne sont pour 46,5% d'entre eux des professeurs contractuels ou vacataires, et pour 32,4% des assistants d'éducation, surveillants d'externat et maitres d'internat. On note 4,5% de PLP, 6,6 % de professeurs des écoles, 3,4% de personnels de la fonction publique, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière

Comme les années antérieures, les barres d'admissibilité ont été dissociées, compte tenu du nombre de postes offerts aux deux concours (60 pour le CAPES interne et 103 pour le CAER). Pour le CAPES, elle reste à 10 identique à celles de 2007, 2008 et 2009 ; cela conduit à déterminer 135 admissibles. Pour le CAER la barre d'admissibilité est passée à 07 sur 20 alors qu'elle était à 6 depuis 2006, 224 candidats admissibles ont donc été convoqués pour l'oral.

	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre postes CAPES	60	60	60	80	80
Nombre postes CAER	103	115	130	170	210
Moyenne générale écrit CAPES	6,04	6,58	6,55	6,34	6,36
Nombre de copies CAPES	689	714	809	1048	1365
Moyenne générale écrit CAER	6,33	6,75	7,16	6,78	6,64
Nombre de copies CAER	509	456	490	522	462
Barre d'admissibilité CAPES	10/20	10/20	10/20	10/20	1120
Nombre d'admissibles CAPES	135	146	150	196	199
Barre d'admissibilité CAER	07/20	06/20	06/20	06/20	06/20
Nombre d'admissibles CAER	224	273	317	310	294
Barre admission CAPES	12/20	12/20	12,3/20	11/20	11,3/20
Nombre d'admis CAPES	60	60	60	80	80
Barre admission CAER	10,3/20	10/20	10,3/20	09/20	08/20
Nombre d'admis CER	103	103	114	150	170

LES EPREUVES ECRITES

Les épreuves écrites ont eu lieu le 2 février 2010, les candidats disposaient de 6 heures pour réaliser la composition de géographie et le commentaire de documents d'histoire qui étaient proposés cette année.

Le jury a plaisir à constater que les candidats ont su dans l'ensemble mieux gérer les deux épreuves : les copies « borgnes », c'est-à-dire qui ne traitent que l'un des deux sujets, ont été moins nombreuses (9,3%) que l'année dernière (15%). Le message envoyé dans le rapport 2009 aux futurs candidats semble être passé : rappelons néanmoins qu'une copie « borgne » ne permet pas l'admissibilité ! Le jury tient à rappeler fermement que les candidats passent un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, les deux disciplines doivent être traitées de manière égale. Le déséquilibre entre les deux parties de l'épreuve dénote une préparation et un entraînement insuffisants. Dans un tiers des copies « borgnes » le commentaire d'histoire est absent et donc, dans les deux autres tiers, c'est la composition de géographie qui fait défaut. Dans un certain nombre de cas, seul un plan détaillé a été proposé.

Pour la session 2011, il est impératif que les candidats fassent très attention à la gestion du temps dans la mesure où l'épreuve ne dure plus que 5 heures tout en étant toujours composée d'un commentaire de documents et d'une composition. Il est absolument nécessaire de s'entraîner à rédiger en 5 heures.

Sur le plan formel, la très grande majorité des copies est d'un niveau convenable, des progrès sont même constatés concernant le style et la syntaxe. Mais le jury ne peut que déplorer, en revanche, les fautes d'orthographe ou de maîtrise de la langue présentes dans quelques copies et qui sont inacceptables de la part d'enseignants en exercice ou de futurs professeurs. Un certain nombre de candidats doivent encore faire des efforts afin que leur écriture soit parfaitement lisible pour les correcteurs. La présentation est aussi à améliorer pour certains.

Composition de géographie

La Chine : un territoire dans la mondialisation ?

Attentes et pistes de correction

Remarques générales sur les copies corrigées

Le jury ne peut que regretter que de trop nombreux candidats ne définissent et n'analysent pas en introduction les termes centraux du sujet (territoire, mondialisation), ou que cela soit fait de façon trop générale et parfois erronée (la mondialisation assimilée à la notion de « puissance » par exemple). Il en découle une mauvaise compréhension du sujet et des devoirs hors sujet. Le sujet n'était en aucune façon « La Chine dans la mondialisation » ou « L'impact de la Chine sur la mondialisation ». En ne percevant pas les liens qu'il convenait de tisser entre « territoire » et « mondialisation », un certain nombre de copies ont eu une approche trop économique, parfois sociologique voire ethnologique. Certaines ont accordé une place prépondérante à l'histoire, d'autres se sont égarées sur les voies du déterminisme géographique quand elles n'ont pas dévié sur la question de l'agriculture chinoise ou encore celle des droits de l'homme en Chine.

Le jury se doit de rappeler qu'il attend des candidats une maîtrise du vocabulaire de base et des grands concepts de la géographie. C'est ainsi que l'on peut déplorer, par exemple, la confusion entre métropole, mégapole et mégalopole ou que le processus de mondialisation soit réduit à une approche exclusivement économique, sans territorialisation. L'absence d'exemples précis et localisés ainsi qu'une présentation des effets spatiaux de la mondialisation en Chine sans études multiscalaires sont des défauts fréquemment relevés. Enfin, on ne peut qu'encourager les candidats à réfléchir à l'usage du croquis et à s'entraîner à sa construction car cet exercice, pourtant essentiel à l'enseignement de la géographie, a trop souvent été bâclé, sans légende organisée et déconnecté du texte de la copie.

Cependant, le jury a pu valoriser des copies présentant une introduction énonçant clairement les termes et les enjeux du sujet, maîtrisant de manière précise le vocabulaire et les concepts mobilisés, jouant sur différentes échelles, proposant des exemples pertinents et localisés ainsi qu'un croquis de synthèse de bonne facture et des références bibliographiques actualisées.

Le sujet

La réflexion doit commencer par définir les termes du sujet. Ici, *la Chine* est envisagée comme la Chine continentale et l'on exclura les territoires de la diaspora chinoise, asiatique ou occidentale. Le *territoire* peut être défini comme « le produit historique des rapports d'une société humaine à son espace » ce qui permet de dégager des logiques, des dynamiques et des constructions territoriales à différentes échelles. La *mondialisation* est l'objet de définitions encore incertaines, non unanimement reconnues. Nous pouvons néanmoins retenir la proposition de Laurent Carroué pour qui la mondialisation est un « processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial ». Il souligne que c'est un phénomène producteur de profondes inégalités dans le cadre d'une valorisation différenciée et sélective des territoires dans un cadre concurrentiel. Pour Olivier Dollfus, la mondialisation conduit à une homogénéisation de l'espace. Mais pour d'autres auteurs, elle accentue les inégalités territoriales et la fragmentation de l'espace. D'un côté, elle facilite la mise en relation des sociétés du monde entier ; d'un autre côté, elle favorise les particularismes ou le communautarisme.

La problématique

Il s'agit de mettre en relation ces termes, de mettre en relation un espace et un processus, et donc se poser plusieurs questions : se demander si la mondialisation organise différemment le territoire chinois avec des lieux spécifiques. A quelles échelles ces phénomènes sont-ils lisibles ? Produit-elle de l'homogénéisation ou de la différenciation dans le territoire chinois ? Une problématique pourrait être « Quel est l'effet de la mondialisation sur le territoire de la Chine ? » ou « Quelles sont les mutations spatiales induites dans le territoire de la Chine par la mondialisation ? ».

Les attentes générales

Le traitement du sujet passe nécessairement par une démarche géographique avec des changements d'échelle, avec une analyse des espaces ou des territoires, voire des réseaux. Il passe aussi par l'utilisation d'un vocabulaire précis : espace / territoire / réseaux / flux / dépendance / interdépendance / discontinuité / homogénéisation / fractures / façade maritime / littoralisation / métropolisation / périphérie / intégration / polarisation.

Le territoire est bien ici l'objet central de l'étude : quels sont les territoires chinois qui sont en phase ou non avec la mondialisation ? En effet, la mondialisation accélère la mise en concurrence des territoires. Tous les territoires ne se valent pas. Certains semblent marginalisés, délaissés par les investissements étrangers, en dehors du processus de mondialisation. A l'inverse, d'autres territoires apparaissent totalement en phase grâce à une politique d'attractivité réussie. Les territoires les mieux intégrés dans la mondialisation sont : ceux qui comportent des districts industriels, des clusters, des technopoles et technopôles ; les ZES ; les territoires en interface avec le reste du monde comme les ports majeurs et les hubs aéroportuaires. Mais les territoires qui incarnent le mieux la mondialisation sont les métropoles, avec leur concentration de fonctions, d'activités, de savoirs, de compétences, de services rares (finance), et leur capacité à s'inscrire dans des réseaux mondiaux, comme Hong Kong, Pékin/Beijing ou Shanghai.

Les attentes en termes de connaissances

- L'ouverture, l'entrée dans la mondialisation

La Chine a déjà connu une « ouverture » au XIX^{ème} siècle, à l'issue des guerres de l'Opium (1839-1842 et 1858-1860), mais c'était une ouverture forcée, imposée et contrôlée par les impérialismes occidentaux et japonais (politique des canonnières). Elle est cependant une étape décisive dans le processus d'organisation du territoire. A la suite du traité de Nankin (1842), certains territoires du Sud et de l'Est, en particulier leurs littoraux, sont ouverts à l'influence européenne : concessions dans des villes ouvertes (Canton, Shanghai), franchises ou contrôle des douanes par les occidentaux. La Chine se développe alors de façon inégale, au profit du littoral. Après une longue période d'isolement depuis 1949, accentué après la rupture sino-soviétique de 1960, la Chine donne quelques premiers signes d'ouverture au monde à partir des années 1970. En 1971, la République populaire de Chine est admise à l'ONU et obtient le siège de membre permanent au Conseil de sécurité auparavant détenu par Formose ; en 1972, le président Nixon rend une visite symbolique à Pékin ; en 1976, Zhou Enlai annonce la politique des « Quatre modernisations », concernant les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des sciences/techniques et de la défense, ainsi qu'une politique d'ouverture (Kaifang). Cette ouverture, que Thierry Sanjuan appelle « le défi chinois », est le défi que les Chinois se sont lancés à la fin des années 1970 pour intégrer l'espace mondial et développer une économie ouverte, et ce tout en contrôlant cette ouverture (au contraire du XIX^{ème} siècle) et en maintenant le régime communiste. En 1978, Deng Xiaoping officialise la politique de « réformes et d'ouverture » de Zhou Enlai. Les premières mesures concernent les campagnes, avec la fin de la collectivisation des terres, et les littoraux avec la création de zones économiques qui, peu à peu, s'intègrent au marché mondial. En 1980, la Chine crée quatre zones économiques spéciales (ZES) bénéficiant d'avantages juridiques afin d'attirer les investissements étrangers : trois dans la province du Guangdong (Zhuhai, près de Macao ; Shenzhen, près de Hong Kong ; Shantou, au nord-est) et une quatrième dans la province du Fujian (Xiamen, à proximité de l'île de Taiwan). En 1984, des zones de développement économique et technique sont créées dans quatorze villes côtières, dont, du sud vers le nord, Canton, Fuzhou, Wenzhou, Ningbo, Shanghai, Qingdao, Tianjin, Dalian. En 1985 ce sont des régions d'industrialisation rurale qui sont ouvertes : le delta de la rivière des Perles, le sud de la province du Fujian et le delta du Yangzi. En 1988, l'île de Hainan devient la cinquième ZES. Puis, peu à peu, ce sont toutes les villes littorales qui sont ouvertes, suivies ensuite, en 1992, par les villes fluviales le long du Yangzi, les capitales des provinces et des régions frontalières. Ces territoires accueillent les investissements étrangers, les délocalisations industrielles et les transferts de technologie car ils sont attractifs : avantages fiscaux et douaniers, faibles coûts d'installation, main-d'œuvre bon marché. Enfin, l'entrée de La Chine dans l'OMC, en 2001, et l'organisation des Jeux olympiques à Pékin, en 2008, traduisent vingt années d'insertion dans l'espace mondial.

- Le morcellement du territoire chinois

Cette ouverture bouleverse l'organisation de l'espace chinois, mais de façon inégale : les villes sont davantage concernées que les campagnes. Il semble nécessaire d'insister : sur les villes chinoises qui, d'espace délaissé à l'époque de Mao, deviennent emblématiques de la mondialisation en Chine ;

sur la fracture avec les campagnes qui s'aggrave ; sur la Chine du Sud plus que la Chine du Nord, dans un premier temps ; sur les régions littorales plus que celles de l'intérieur. Mais ce serait une erreur de limiter les espaces affectés par la mondialisation aux seuls littoraux. Wuhan ou Chongqing, sur le Yangzi, sont aussi des espaces de l'ouverture, de même que les régions frontalières du Nord et du Sud.

Néanmoins, c'est sur les littoraux que se situent les métropoles chinoises, principaux pôles productifs et lieux d'intégration à l'économie mondiale. Ces villes et régions littorales avaient déjà bénéficié de l'ouverture « forcée » du XIX^{ème} siècle. Les réformes mises en œuvre depuis 1978 n'ont donc pas créé les inégalités territoriales de la Chine mais elles les ont aggravées.

	Régions littorales	Régions de l'intérieur	L'Ouest
Superficie	14%	30%	56%
Population	43%	46%	11%
PIB	62%	31%	7%
IDE	85%	13%	2%
Exportations	93%	6%	1%

Ce tableau renforce l'idée d'une opposition entre un littoral (densément peuplé et intégré à l'espace mondial), un intérieur (lui aussi densément peuplé mais peu ou moins développé), et un Ouest (faibles densités démographiques, enclavé, sans réel développement). Si ce découpage permet de prendre la mesure des inégalités à l'intérieur du territoire chinois, il est nécessaire de le nuancer car il existe des disparités à l'intérieur des zones littorales, une diffusion du développement et de l'ouverture vers l'intérieur des terres. Conscient des risques d'éclatement, conséquence de ce morcellement, le gouvernement mène une politique d'aménagement du territoire afin d'intégrer ces territoires en attirant les investissements et les délocalisations : construction d'autoroutes, d'aéroports, de voies ferrées ou navigables avec pour objectif de faciliter les relations entre le littoral et l'intérieur. On peut retenir deux exemples : celui de la valorisation du Yangzi dont le projet majeur est le barrage des Trois Gorges, achevé en 2009 et le « développement du Grand Ouest », centré sur les villes de Chongqing et de Xi'an.

- La métropolisation

La métropolisation en Chine est une remise en cause profonde du fonctionnement social antérieur qui reposait sur la domination d'une immense société paysanne et rurale. Les grandes villes chinoises actuelles sont le résultat de l'industrialisation, elles évoluent selon un processus identique. L'espace urbain s'étend au détriment des espaces ruraux : extension des quartiers et des infrastructures, refoulement au loin du maraîchage, captation des paysans et des élèves ; dispersion de ses modèles, ses valeurs. La fonctionnalité des villes est l'élément premier de la métropolisation : association de direction politique et financière du territoire, création d'infrastructures nouvelles, structuration des flux de production industrielles, des connexions entre les activités. Les métropoles, qui peuvent avoir des formes différentes (voir Shanghai, Pékin), répondent à un même modèle général : la centralité. Elles sont au centre d'un réseau de villes, reliées par des communications en augmentation et améliorées. Cela passe aussi par l'accroissement des surfaces : l'emprise au sol est la marque géographique d'une grande ville.

- La polarisation urbaine

La polarisation urbaine caractérise le plus les transformations spatiales, conséquences de la mondialisation. En effet, depuis les années 1990, la Chine connaît une transition urbaine rapide. Elle est aujourd'hui majoritairement urbaine. Ce processus d'urbanisation a pour conséquence une transformation du monde rural et des espaces intra-urbains. L'écart entre les villes et les campagnes chinoises ne cesse de s'aggraver : le revenu moyen urbain représente au moins trois fois celui des ruraux. Les territoires ruraux sont profondément bouleversés selon leur degré d'intégration à l'économie de marché et de leur distance à la ville. Les espaces ruraux en périphérie des villes sont absorbés par l'étalement urbain, par les zones industrielles ou les grandes infrastructures, par le déplacement des populations. D'autres espaces ruraux forment des ceintures maraîchères pour alimenter le marché urbain, mais l'extension urbaine repousse ces espaces toujours plus loin. Enfin, une industrialisation rurale se développe dans de nombreux espaces ruraux des régions littorales (région de Wenzhou ou encore delta de la rivière des Perles). Les espaces ruraux les plus éloignés, mais bien reliés par des axes de communication, demeurent des espaces de production agricole de base. Enfin, une très grande partie des espaces ruraux reste enclavée et auto consommatrice.

- La révolution urbaine des années 1990

La ville chinoise change, en particulier les centres-villes qui, à la suite d'opérations immobilières, connaissent une gentrification, une tertiarisation économique, une verticalisation du bâti. Ces centres-villes sont parfois dédoublés comme à Canton avec le nouveau quartier de Tianhe ou à Shanghai avec le quartier de Lujiazui à Pudong. Le zonage urbain est également modifié, plus fonctionnel, avec zones de bureaux, de commerce, de résidence, de production et de loisirs. De nouveaux espaces publics sont créés (places, rues piétonnes) ainsi que des centres commerciaux. Les banlieues et périphéries urbaines s'étendent, des villes nouvelles surgissent. Ces changements urbains sont accompagnés de la construction d'infrastructures comme des lignes de métro, d'axes routiers au cœur de la ville, de ceintures périphériques.

- La modernisation urbaine

Les villes chinoises, en profonde transformation depuis les années 1990, sont les vitrines de la mondialisation et de l'intégration de la Chine dans l'espace mondial. Ces transformations touchent le bâti mais aussi leurs fonctions et leur répartition dans l'espace urbain. Les villes chinoises connaissent toutes une extension de leur surface bâtie. Elles spécialisent fonctionnellement leurs espaces ce qui conduit à l'expulsion en périphérie d'une large part des populations résidentes, des activités de production et des équipements lourds de transports ou de récréation. Les centres-villes se recomposent, avec la création d'artères piétonnières, de centres commerciaux, de tours de bureaux ou d'immeubles de logements de haut standing. Les périphéries urbaines s'étendent ensuite à perte de vue, avec des zones résidentielles très variées (nouvelles stratifications de la société urbaine). Enfin, les villes nouvelles prennent le relais et sont toujours mieux reliées à la ville-centre.

Les flux de personnes ont fortement augmenté depuis le milieu des années 1990, avec des transports collectifs (taxis, véhicules d'entreprise, bus) et aujourd'hui de plus en plus individuels (voitures). Les grandes villes ont multiplié les axes routiers en centre-ville et les ceintures périphériques. Depuis la fin des années 1990, elles les complètent par la construction de réseaux de transports collectifs sur plusieurs niveaux, souterrains comme aériens.

- Pékin, vitrine de la mondialisation ? La capitale (quinze millions d'habitants) a le statut de municipalité de rang provincial. L'ancienne capitale de l'Empire a connu certes des modernisations successives depuis les années 1950 mais surtout depuis le milieu des années 1990. La majeure partie du bâti résidentiel est renouvelée. Pékin procède à une spécialisation fonctionnelle de ses espaces : nouveau centre d'affaires au sud de Sanlitun (quartier des ambassades, à l'est) ; au nord, le quartier olympique ; au nord-ouest, le quartier de Zhongguancun concentrant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; administrations regroupées à l'ouest de la ville. Au cours des deux dernières décennies, la ville a connu la destruction de l'essentiel de ses îlots résidentiels, bâti horizontal, peu dense, avec ses ruelles étroites (hutong). Les opérations immobilières font disparaître ces îlots traditionnels pour accueillir des blocs et des tours de bureaux, de commerces ou de logements (verticalisation du bâti). La tertiarisation de Pékin s'accompagne d'une gentrification sociale. L'immensité spatiale de la ville (8000 km²) est organisée par de larges axes routiers intra-urbains qui fragmentent encore un peu plus le tissu urbain.

- Shanghai, ville de la modernité. A la suite du traité de Nankin (1842), Shanghai, située au centre du littoral et au débouché du Yangzi, a déjà été intégrée au système économique mondial. Elle a été au début du XX^{ème} siècle la principale métropole portuaire, commerciale et industrielle chinoise. Après une disgrâce, à partir de 1949, elle connaît un tournant avec les années 1990 : création de la Nouvelle Zone de Pudong. Shanghai incarne le mieux la modernité chinoise. C'est un pôle majeur de commandement tertiaire, concentrant de nombreux sièges sociaux (nouveau quartier d'affaires de Lujiazui, zones de développement de Jinqiao et de Gaoqiao). C'est un pôle de communication capital pour l'ensemble de la Chine : vers l'intérieur, en direction de Chongqing, grâce aux aménagements du Yangzi, vers le monde avec son aéroport international ou son port de Waigaoqiao et son extension avec le port en eaux profondes de Yangshan (containers). C'est aujourd'hui le premier port mondial. C'est aussi un pôle de formation et d'innovation (universités de Fudan, Jiaotong, Tongji). Shanghai attire une grande partie des investissements chinois et étrangers. Ce renouveau est célébré en 2010 avec l'exposition universelle. La ville se modernise : infrastructures, voies routières surélevées en plein cœur de la ville, ponts et tunnels reliant Pudong, ceintures périphériques et métro, réalisations prestigieuses comme l'opéra et le musée. Shanghai se verticalise : face au Bund, l'ancien front d'eau de Shanghai, les tours de Lujiazui, la Perle de l'Orient (tour de télévision), tour Jinmao (en forme de pagode), tour du Shanghai World Center. On constate une gentrification de son centre, des banlieues qui s'étendent, une organisation polycentrique, relayée par des villes nouvelles. Le projet « 1966 » se propose de structurer l'espace autour de la ville-centre, de 9 villes nouvelles, de 60 bourgs, de 600 villages.

- Shenzhen, une ville du delta de la rivière des Perles. Shenzhen illustre l'intensité du développement chinois, avec des taux de croissance parmi les plus forts depuis le lancement des réformes en 1978. Le territoire de Shenzhen devient ZES en 1980, Canton est Zone économique et technique en 1984, le delta de la rivière des Perles Zone économique ouverte en 1987, enfin la Zone économique du delta de la rivière des Perles englobe l'ensemble de ce territoire en 1994. La région, dominée par Canton au nord, est l'arrière-pays de Hong Kong et de Macao. L'essor économique a longtemps été dû à une industrialisation en milieu rural, un développement endogène fondé sur des entreprises à l'échelle du village, du bourg et du district, spécialisées dans des biens de consommation (exportation puis ensuite marché intérieur). La proximité de Hong Kong est un facteur déterminant du développement du delta de la rivière des Perles. Une intégration urbaine se forme entre Shenzhen et Hong Kong (jonction entre les deux réseaux de métro). Il y a une complémentarité fonctionnelle entre les deux villes : à Shenzhen les activités industrielles autrefois à Hong Kong, tertiarisation à Hong Kong (bourse, secteurs financiers, d'assurances, de services aux entreprises). Cela engendre des flux quotidiens entre les deux villes.

- Les territoires de la Chine dans la mondialisation

L'intégration inégale dans la mondialisation des régions chinoises est le résultat des développements successifs : d'abord les provinces méridionales, puis le littoral et ensuite les métropoles côtières. La Chine du Sud a été privilégiée pour des raisons historiques et géographiques : région de départ de la plus grande partie de la diaspora, voisine de Hong Kong ou de Macao avant leur rétrocession (1997 et 1999). Depuis les années 1990, le développement s'est porté sur les villes et métropoles du littoral mais peu sur les terres plus intérieures. Aussi, si l'on prend le critère de l'intégration à la mondialisation, peut-on mettre en valeur six types de régions chinoises.

- Les lieux de la mondialisation : Hong Kong, les trois grandes métropoles littorales (Shanghai, Pékin, Tianjin) et les provinces ayant connu en premier les réformes (Guangdong, Jiangsu, Zhejiang).
- Les franges en voie d'intégration : des provinces littorales en voie d'intégration au processus de mondialisation, mais dépourvues de pôles métropolitains dominants, parfois plus enclavées (Fujian) ou excentrées (Hainan) ou entrées plus tardivement dans les réformes (Shandong, Liaoning).
- Les provinces intermédiaires : des provinces en relations étroites avec des foyers de développement comme le delta du Yangzi (Hubei, Hunan), de Pékin/Tianjin (Hebei) et des provinces bénéficiant d'une ouverture frontalière (Heilongjiang, Jilin).
- Les terres enclavées : des territoires de l'intérieur, mal reliés aux régions du littoral, souvent situés entre les pôles littoraux et les axes fluviaux de développement (Jiangxi, Henan, Chongqing). On peut néanmoins les considérer comme des territoires de développement en devenir.
- Les marges proches : des territoires dans le prolongement ou à la périphérie de la Chine historique des Han mais peu dynamiques, handicapés par un poids démographique important (Shanxi, Sichuan, Ningxia, Guangxi) ou par des contraintes géographiques (Qinghai, Mongolie intérieure).
- Les périphéries continentales : le grand Ouest (Xinjiang, Tibet, Gansu) et le Sud-Ouest intérieur (Yunnan, Guizhou).

Cette typologie régionale en fonction de l'intégration au processus de mondialisation permet de retrouver le découpage du territoire en trois Chine mais en soulignant davantage la diversité régionale.

- Les campagnes chinoises

Au cours des années 1980, la ville chinoise a intégré dans ses fonctionnalités ses campagnes proches, sans créer d'exode rural ou de désertification. Ces campagnes sont au contraire devenues attractives. Les grandes villes, les autres pôles urbains dépendants et les campagnes industrialisées et densément peuplées relèvent d'un même dispositif où les limites entre l'urbain et le rural s'estompent. Les chefs-lieux de bourgs polarisent des espaces ruraux qui ne sont plus que faiblement agricoles et ressemblent à de petites villes dynamiques. La Chine, en pleine transition urbaine, connaît la fin de la suprématie du monde rural. Le dynamisme ne réside plus dans l'agriculture ni dans la production industrielle des entreprises rurales comme dans les années 1980 mais dans l'économie des villes. Il y a une complémentarité économique entre les villes et les campagnes. Les espaces périphériques deviennent objet de convoitises et de concurrences entre différents acteurs : extension urbaine, construction de zones résidentielles, de zones de développement industriel ou de services (campus universitaires), essor des axes routiers et ferroviaires ou de grands équipements (ports, aéroports, infrastructures sportives). Le monde rural connaît ainsi des dynamiques très variées liées à l'urbanisation, à l'industrialisation rurale, aux spéculations locales. Ses choix économiques, notamment agricoles, tiennent à une inégale intégration, par la ville, à l'économie de marché.

Plusieurs types d'espaces ruraux peuvent alors être identifiés en fonction de leurs relations aux polarités urbaines :

- les anciennes campagnes immédiatement périurbaines, gagnées par l'industrialisation, les équipements urbains, les opérations immobilières et les espaces de loisirs ;
- les périphéries agricoles qui modifient leur production en fonction du marché urbain (volailles, légumes, fruits, fleurs) et sont repoussées toujours plus loin par l'extension de la ville ;
- les espaces ruraux industrialisés, pleinement intégrés à l'économie urbaine et aux marchés (locaux, nationaux ou internationaux) avec des noyaux urbains, des corridors de circulation et des secteurs destinés à la production industrielle ;
- les campagnes situées plus largement dans les terres intérieures, réservoirs en hommes pour les pôles de dynamisme, avec maintien des productions de base (céréales, coton, oléagineux) et modification faible de leur choix économique par manque d'intégration à l'économie de marché ;
- les espaces ruraux éloignés, enclavés, situés dans les hautes pentes des collines et des montagnes, mal reliés à la ville comme au marché, espaces répulsifs.

Suggestions de plans, sans exclusion d'autres propositions

1. Les différents degrés d'intégration dans le processus de mondialisation (acteurs, moyens, interdépendance, flux, polarisation, marginalisation, résistance).
 2. Les effets spatiaux à différentes échelles de l'intégration de la Chine à l'espace mondialisé (façade maritime, métropolisation, espaces transnationaux, recomposition des territoires ou accentuation des déséquilibres).
 3. Une typologie issue du croisement des notions, sous forme rédigée ou au moyen d'un croquis.
-
1. L'insertion dans la mondialisation.
 2. Les territoires à différentes échelles : pays / régions (nord-sud) / littoral-intérieur / villes-métropolisation / campagnes.
 3. Les degrés d'intensité de l'ouverture / Les disparités régionales / Les trois Chines.
-
1. L'insertion dans la mondialisation.
 2. Un territoire organisé par le processus de mondialisation : métropoles / polarisation urbaine / littoralisation
 3. Des disparités régionales / Typologie.

Bibliographie indicative :

Thierry SANJUAN, *Le défi chinois*, Documentation photographique n° 8064, 2008.

Thierry SANJUAN, *Atlas de la Chine*, Coll. Atlas/Monde, Autrement, 2007.

Thierry SANJUAN, *La Chine. Territoire et société*, Coll. Carré, Hachette, 2000.

François GIPOULOUX, *La Chine du XXI^{ème} siècle. Une nouvelle superpuissance ?*, Coll. Circa, Armand Colin, 2006.

Commentaire de documents d'histoire

La décolonisation et les relations internationales de 1945 à la fin des années 1970

Attentes et pistes de correction

Le sujet

« Par sa durée et par la violence qu'elle a pu revêtir, par son coût humain, sans doute incalculable mais assurément très lourd, par les passions qu'elle a déclenchées, la décolonisation apparaît bien comme l'un des événements majeurs du second vingtième siècle, au même titre que la bipolarité Est/Ouest ou les avancées ou le recul du communisme. Cette importance se lit encore dans un héritage considérable dont le monde actuel est encore peu ou prou tributaire ». Par ces quelques mots d'introduction à son *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*, B. Droz montre toute l'ampleur du phénomène de la décolonisation et de ses conséquences donc tout l'intérêt de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme du CAPES interne/CAER 2010.

Les contours de cette question sont vastes. En effet, s'il est légitime, dans un premier temps, de penser aux aspects politiques et diplomatiques, il conviendra également de ne pas écarter les domaines sociaux, économiques ou culturels. En outre, cette question recoupe largement plusieurs programmes scolaires : ceux d'histoire des classes terminales en séries générales et technologiques, ainsi que de la classe de 3^e ; ceux de géographie en 5^e (qui prescrivent de mettre en évidence « le poids de l'histoire ancienne et récente » pour étudier la diversité de l'Afrique).

Dans le cadre de cette question, il a donc été décidé d'amener les candidats à réfléchir sur les rapports entre la décolonisation (au sens large donc en intégrant ses conséquences) et les relations internationales. Cette seconde composante du sujet peut, elle aussi, être prise dans son acception la plus large, c'est à dire en intégrant non seulement les strictes relations diplomatiques entre États mais aussi en prenant en compte les autres formes d'échanges entre les pays, notamment les liens économiques, culturels... La démonstration des candidats les amènera donc à mettre en évidence les multiples influences réciproques qui existent entre les différentes composantes du sujet.

Enfin, ce sujet invite les candidats à réfléchir sur une période d'une trentaine d'années – dont il conviendra de préciser, d'expliquer les bornes chronologiques – ce qui permettra de définir des évolutions et de distinguer au moins deux phases, notamment en travaillant sur la décolonisation proprement dite puis sur les conséquences qui en découlent.

Les documents

Les documents ont été choisis pour leur diversité. En effet, ils permettent d'aborder de nombreux aspects du sujet, tant du point de vue des États récemment décolonisés que du point de vue des autres États en prenant en compte le contexte de la Guerre froide, les notions de non-alignement, de néocolonialisme, le rôle de l'ONU, les problèmes de développement, les conséquences de la décolonisation, etc.

Ces documents permettent également de « balayer » toute la période à étudier et tous les continents concernés par le sujet. Ils ont aussi été retenus parce que la plupart figurent dans les manuels scolaires ou dans des ouvrages indispensables pour la préparation de cours par les enseignants.

Enfin, pour ne pas orienter les candidats, les titres des documents ont été limités aux seuls éléments d'identification avec, le cas échéant, la traduction des mentions en langue étrangère.

Pour toutes ces raisons, les candidats ne doivent pas être déroutés par les textes ou documents iconographiques proposés.

La méthode

Selon la définition de l'épreuve (cf. BOEN n° 15 de 2000) l'exercice consiste en « un commentaire composé des documents, en réponse au sujet donné ».

Dans les rapports des précédentes sessions, il est rappelé que le jury attend une présentation globale et organisée des documents et qu'il n'est pas demandé un développement spécifique de chacun d'eux, surtout si ces développements se juxtaposent simplement les uns aux autres. Le candidat doit penser avant tout à traiter le sujet (dont il aura défini le sens des termes avec rigueur) en s'appuyant sur le corpus documentaire. Il doit utiliser les documents de manière critique, en tirant des

informations, les expliquer et les intégrer à la problématique d'ensemble. Naturellement, et comme dans une séquence de cours, les documents n'abordent pas tous les aspects de la question et l'apport de connaissances personnelles est indispensable.

Dans cet exercice, le candidat doit éviter plusieurs écueils. Le premier serait de faire une dissertation très générale sur les thèmes de la décolonisation et des relations internationales en se limitant à la citation ou à la paraphrase des documents sans analyse, sans explication, sans recul critique et sans apport de connaissances personnelles ; le second écueil serait de ne pas montrer les rapports entre décolonisation et relations internationales et de ne privilégier que l'une des composantes du sujet. Ensuite, on a pu regretter que des candidats ne se limitent à une seule analyse linéaire des documents, sans véritablement inscrire leur réflexion dans la problématique posée par le sujet.

Le candidat veillera donc à construire, avec rigueur, une réflexion, un raisonnement cohérent répondant à la problématique posée par le sujet. Il s'appuiera sur la richesse de tous les documents exploitée grâce à des connaissances solides.

Problématique et orientations du plan

La problématique posée par le sujet amène le candidat à réfléchir sur les rapports entre la décolonisation au sens large (donc avec ses conséquences) et les relations internationales. Cette problématique est classique pour un sujet dont la formulation associe deux composantes avec la conjonction « et ». On regrette donc que des candidats aient fondé leur travail presque seulement sur l'un des deux éléments du sujet.

Compte tenu de cette problématique, on peut proposer un plan autour de trois axes qui associeraient tous décolonisation et relations internationales en s'appuyant sur les connaissances des candidats et sur les éléments qu'ils peuvent tirer des documents. Dans la mesure où il s'agit, ici, d'un plan et d'éléments de correction, des titres ont été donnés aux différentes parties. Dans le devoir des candidats, on attend un travail intégralement rédigé, clairement présenté, avec un équilibre entre les différentes parties et où les explications évoquées ici seront approfondies. De plus, ce n'est pas un corrigé type. On pourra donc accepter un autre plan pour autant qu'il traite de manière cohérente et raisonnée la problématique posée par le sujet.

La décolonisation, enjeu des relations internationales

La décolonisation ne repose pas que sur des rapports entre métropoles et colonies. Des États non colonisateurs, des groupes d'États, des organisations sont également concernés. Les documents 1 et 3 permettent d'aborder leurs positions, leurs préoccupations et le rôle qu'ils ont pu jouer dans la décolonisation.

- Le rôle joué par l'ONU

Le document 3 aborde ce point à travers la « déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » (Résolution 1514 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960). Cette résolution, suivie de la mise en place d'un comité spécial sur la décolonisation, s'inscrit dans la logique et la continuité de la Charte de San Francisco de juin 1945 (voire de la Charte de l'Atlantique) qui affirmait que « les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires » (art.73). En 1952, dans sa résolution 637, l'ONU abordait également le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le rôle de l'ONU pourra aussi être traité à travers l'exemple de la position délicate de la France au sein de cette organisation (inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale, incident de Sakhiet Sidi Youssef en Tunisie, en 1958, etc.). On pourra aussi prendre en compte l'exemple de l'indépendance indonésienne ou congolaise (en liens avec le document 2).

Tout cela constitue donc la preuve que l'ONU, scène, tribune des relations internationales, joue bien un rôle dans la décolonisation.

- Les deux Grands jouent un rôle dans la décolonisation

Ce rôle est traité par Foster Dulles dans le document 1. L'analyse de son discours permettra de mettre en évidence l'esprit critique du candidat puisque la position soviétique n'est abordée qu'à travers le point de vue adverse. Ainsi, Foster Dulles dénonce le soutien apporté par les Soviétiques aux mouvements nationalistes (orchestration par le Kominform de campagnes contre la guerre d'Indochine ; Ho Chi Minh, chef nationaliste et fondateur du Parti communiste vietnamien ; déclenchement par le Malayan Communist Party de la guérilla contre les Britanniques, en Malaisie depuis 1946...).

Ce document permet également de traiter la position nuancée des États-Unis quant à la décolonisation sous réserve qu'il n'y ait pas de menace communiste. On attend ici une explication de cette position (émancipation des treize colonies d'Amérique par une guerre d'indépendance mais les « Insurgents » étaient eux-mêmes des colons, système colonial qui entrave le libéralisme économique, etc.). Le candidat expliquera aussi la notion de *self-government* et les liens, le soutien apporté par les États-Unis à la Grande-Bretagne. L'exemple du rôle joué par les États-Unis dans la guerre d'Indochine permettra également d'étayer l'explication du document 1 (rôle limité voire ambigu au départ puis aide financière conséquente, jusqu'aux trois quarts de l'effort militaire français).

En complément des documents, on pourra aussi aborder le discours de Khrouchtchev à l'ONU le 12 octobre 1960 où il dénonce la situation de « cent millions d'hommes » vivant encore sous le joug colonial. Plus tard, en 1975 dans le cas de la guérilla contre les mouvements indépendantistes (pour certains proches des communistes et de l'URSS), l'armée portugaise reçoit des armes de l'OTAN (donc avec l'aval des États-Unis).

Parallèlement à cette présence des deux Grands dans les mouvements de décolonisation, ce sont aussi les puissances coloniales qui se trouvent affaiblies sur la scène internationale (cas de la France et de la Grande-Bretagne avec l'affaire de Suez, etc.).

La décolonisation est donc bien une composante majeure des relations internationales, de la Guerre Froide entre États-Unis et URSS

- D'autres États soutiennent la décolonisation (document 3)

On développera ici le soutien moral et diplomatique apporté par des pays à des mouvements ou peuples qui combattent pour leur indépendance. Ce soutien s'exprime dans des conférences au retentissement mondial dont le candidat développera l'analyse (Bandung en 1955, Belgrade en 1961...). Le soutien peut aussi être matériel (soutien militaire de la Chine au Viet-Minh, de l'Égypte au FLN algérien, etc.).

Des États récemment décolonisés qui aspirent à jouer un rôle sur la scène internationale...

Cette partie permettra de réfléchir essentiellement sur la volonté affichée, le discours théorique tenu par ces États récemment décolonisés.

- Le non-alignement

Il fait suite à la conférence afro-asiatique de Bandung (cf. Déclaration de Brioni) et la déclaration de Belgrade en exprime un certain nombre de positions (document 3). Ainsi, les non-alignés ne veulent pas créer un troisième bloc dans la mesure où ce serait céder à une logique de blocs que, précisément, ils condamnent. Les non-alignés souhaitent donc influencer les États pour qu'ils détendent leurs liens avec l'un ou l'autre des blocs. A travers tout cela, la volonté des participants est aussi de peser sur les relations internationales, sur les deux Grands afin, espèrent-ils, d'assurer la paix. Ainsi, ils expriment une demande de « désarmement général » et de « retrait des forces étrangères » des territoires qui ne leur appartiennent pas. C'est une dénonciation de la course aux armes de destruction massive (essai nucléaire français dans le Sahara algérien à partir de 1960, essais nucléaires atmosphériques de la part de l'URSS le jour de l'ouverture de la conférence) et de l'implantation de bases militaires dans le monde (bases américaines, soviétiques, britanniques, françaises avec l'affaire de Bizerte dans la période de la conférence de Belgrade).

- « Mettre fin à tout type de néo-colonialisme » (document 3)

De nombreux États récemment décolonisés ont signé des accords militaires, économiques, politiques, diplomatiques avec leur ancienne métropole ou avec d'autres États. Or, ces liens sont considérés par les participants de la conférence de Belgrade comme une nouvelle forme de colonisation ou

d'impérialisme. De ce fait, des États nouvellement indépendants veulent s'affranchir de tout lien avec l'ancienne métropole et marquer une rupture (cas de la Guinée de Sékou Touré ou de l'Algérie qui renonce au français comme langue officielle et exprime son projet de construction de l'État, de développement, dans la Charte d'Alger en avril 1964).

La déclaration finale de la conférence de Belgrade condamne donc ce qu'elle présente comme une forme d'impérialisme de la part d'États qui cherchent à étendre leur sphère d'influence au détriment de l'indépendance réelle des pays récemment décolonisés.

- Instaurer un nouvel ordre économique mondial, « instaurer une coopération pacifique entre États » (document 3)

L'un des défis majeurs à relever par les États récemment décolonisés est de sortir du sous-développement. Pour contribuer à cela, ils souhaitent instaurer un nouvel ordre économique international (qui concerne donc les relations internationales). Ce rejet des structures imposées par le monde développé se traduit par la formation du « Groupe des 77 » à l'ONU, en 1963 puis par la création de la CNUCED. Le candidat développera le fonctionnement, les objectifs de ces structures avec, entre autres éléments, le fait que le Tiers-monde (largement composé de pays issus de la décolonisation) serait favorable à un commerce équitable pour mettre fin à ce qu'il considère comme la domination économique des pays développés dans le cadre du libéralisme.

Ces trois points expriment donc bien la volonté des pays récemment décolonisés de peser sur les relations internationales en voulant contribuer à assurer la paix, en obtenant une totale indépendance et en assurant leur développement.

... mais, dans les faits, ils restent des enjeux des relations internationales, des « jouets » des deux Grands

La présence, l'influence des États étrangers dans les États récemment décolonisés, dénoncée à Belgrade, reste pourtant très prégnante tout au long de la période étudiée.

- Des États récemment décolonisés soumis à des influences étrangères pour leur développement.

Des États font le choix de maintenir des relations étroites avec leur ancienne métropole. On pourra, ici, s'appuyer sur le cas de l'Afrique noire francophone et sur les accords ou relations bilatérales (traités de défense, accords commerciaux, voire influences politiques). L'exemple du Commonwealth pourra aussi être utilisé et développé par le candidat. Ces liens étroits, cette influence sont également entretenus avec les deux Grands (cf. document 1) qui marquent de leur empreinte les voies de développement, les structures économiques, par des prêts, des dons, des constructions (aide de l'URSS à l'Algérie qui a choisi une voie socialiste et aut centrée, exemple du Mozambique, etc.).

Le document 2 montre aussi parfaitement cette aide proposée par les puissances, leur influence croissante. En effet, on voit Patrice Lumumba, l'un des « porteurs » de l'indépendance congolaise qui est l'objet de fortes sollicitudes concurrentielles de la part du monde communiste, qu'il soit chinois ou soviétique. Ce document repris dans la presse américaine est aussi une dénonciation de l'aide militaire fournie par l'URSS à Lumumba pour combattre les sécessions alors que les occidentaux appuient Kasavubu puis Mobutu et contribuent à faire du Katanga un bastion de la résistance à la pénétration soviétique. Ce document permet également de traiter le rôle joué par l'ONU dans les crises immédiatement issues de la décolonisation puisque Lumumba en appelle à cette organisation, en juillet 1960 pour mettre fin aux troubles dans son pays.

Ensuite, la caricature souligne, dénonce un paradoxe : celui du rejet du néo-colonialisme européen alors que le Congo se soumet à l'influence, à l'impérialisme communiste.

La valise de Lumumba (outre une représentation de son voyage à New-York en lien avec sa demande d'aide à l'ONU) peut aussi être une allusion aux déplacements de populations induits par la décolonisation et ses conséquences. Ces déplacements sont soit ceux des colons qui, dans des conditions plus ou moins précipitées et violentes doivent quitter le territoire devenu indépendant (cf. conférence de Belgrade) soit l'émigration d'anciens colonisés vers les anciennes métropoles, le plus souvent pour des raisons économiques. Tout cela influe sur les relations internationales et notamment bilatérales.

Dans le domaine culturel et contrairement à ce que souhaitent les participants de la conférence de Belgrade (document 3), les influences demeurent avec, par exemple, la France qui fait des efforts

conséquents pour promouvoir sa langue, sa culture dans les pays récemment décolonisés à travers des journaux, des établissements scolaires, etc.

L'indépendance totale des États récemment décolonisés est donc une illusion.

- Des États récemment décolonisés théâtres d'affrontements et d'enjeux militaires entre les deux Grands et leurs alliés.

Si l'on considère le départ du Japon de la presqu'île coréenne comme une forme de décolonisation, on pourra faire référence aux événements qui ont suivi afin d'expliquer certaines allusions du document 1 puisque les États-Unis (avec l'ONU) sont intervenus militairement dans ce conflit notamment pour enrayer la progression communiste, voire la faire refluer. Plus tard, les communistes interviennent eux aussi dans des opérations de guerre dans d'ex-colonies comme le mentionne le document 4. Il fait ainsi référence à l'envoi de soldats cubains en Angola (notamment riche de minerais et d'hydrocarbures). La une de *Der Spiegel*, magazine ouest-allemand, exprime, à cet égard, l'interrogation, la crainte des occidentaux de voir le continent africain gagné par la contagion « rouge », communiste et pro soviétique. En effet, cette intervention se produit en janvier 1976 alors que l'Angola est indépendant depuis le 11 novembre 1975 mais en proie à une situation de guerre entre des factions rivales soutenues par les États voisins. Derrière l'action de Fidel Castro et de ses hommes, c'est de manière quasi certaine, la main de celui que l'on surnomme « Brejnev l'Africain » qu'il faut voir comme en témoignent les quantités de matériels soviétiques utilisés. Cette intervention militaire doit donc être considérée comme une manifestation de l'impérialisme soviétique (avec la caution tiers-mondiste de Castro) alors que les États-Unis, eux, interviennent essentiellement par le biais de la CIA.

Le candidat pourra également aborder la question de la conflictualité du Tiers-Monde en liens avec la décolonisation (guerre du Vietnam, par exemple).

Le retrait des forces étrangères réclamé lors de la conférence de Belgrade est donc, globalement, un échec.

- L'échec du non-alignement

Les pays issus de la décolonisation, à Bandung puis à Belgrade (document 3) avaient l'espoir d'incarner une nouvelle logique d'organisation du monde qui aurait été fondée sur leur solidarité, leurs intérêts et objectifs communs notamment en réfutant la logique de blocs et en voulant instaurer une paix mondiale. Mais, dès le départ, les initiateurs du non-alignement ont des approches différentes (qui vont pouvoir se retrouver chez les autres États nouvellement indépendants) : Nehru privilégie le pacifisme, Tito est favorable à un strict neutralisme entre l'Est et l'Ouest alors que Nasser préfère bénéficier d'un neutralisme utilisant les rivalités entre les deux Grands. Ces divergences se retrouvent pendant et après la conférence de Belgrade et en atténuent donc la portée. En effet, certains, comme Castro vont faire du non-alignement un outil contre l'impérialisme américain alors que d'autres veulent une réelle baisse des tensions entre les deux Grands.

Cette portée est également limitée par tous les accords bilatéraux évoqués dans les parties précédentes entre participants à la conférence de Bandung et de Belgrade et les autres États (deux Grands, ex-métropoles, etc.).

D'autres dispositions prises lors de ces conférences (document 3) n'ont pas toujours, elles non plus, été respectées (non-ingérence dans les affaires intérieures, respect de l'intégrité territoriale, solution pacifique des différends, etc.). Le cas de l'Angola (en s'appuyant sur le document 4 où l'on voit, par les flèches, les relations entre ce pays et ses voisins) ou le cas de l'affrontement entre Inde et Pakistan à propos du Cachemire (conflit en grande partie issu de la décolonisation) permettront de démontrer cette réalité.

En conclusion, on insistera sur l'importance des interactions entre, d'une part, la décolonisation et ses conséquences et, d'autre part, les relations internationales. Pour l'ouverture du propos, on pourra, par exemple, évoquer le cas de la décolonisation algérienne qui, aujourd'hui encore et plus ou moins régulièrement, continue à peser sur les mémoires, des deux cotés de la Méditerranée, et à influencer certaines relations entre la France et l'Algérie.

On aurait également pu adopter un autre plan, plus thématique

- I. L'ONU et la décolonisation
- II. Les deux Grands et la décolonisation
- III. Le non-alignement : vers un échec

Bibliographie sommaire et indicative :

CORDELLIER, Serge (dir.), *Le Dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*, La Découverte, Paris, 2003.

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XXe siècle*, Colin, Paris, 2003.

DROZ, Bernard, *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*, Le Seuil, Paris 2006.

DROZ, Bernard, La décolonisation, *Documentation photographique*, n° 8062, La Documentation française, Paris, 2008.

DUROSELLE (Jean-Baptiste), KASPI (André), *Histoire des relations internationales, de 1945 à nos jours*, Dalloz - Colin, Paris, 2002.

LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission des concours internes du CAPES et du CAER se sont déroulés du 12 au 18 juin 2010 dans les locaux du lycée Pierre d'Ailly à Compiègne.

Rappel des conditions de l'épreuve

Chaque candidat passe **une seule épreuve orale constituée par l'« analyse d'une situation d'enseignement » qui « prend appui sur un dossier proposé par le jury »** dont il a connaissance au moment de l'entrée en préparation (deux heures). « Le dossier tient compte du niveau d'enseignement (lycée d'enseignement général et technologique ou collège) dans lequel le candidat a une expérience », il porte donc sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée. « Le candidat fait connaître le niveau qu'il choisit au moment de l'inscription au concours ».

La durée de l'épreuve est d'« une heure maximum (exposé : 15 minutes maximum ; entretien 45 minutes maximum) ». « L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier », cela permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. L'entretien est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat » ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline qui n'a pas fait l'objet de l'interrogation principale, d'évoquer l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS, de questionner le candidat sur le fonctionnement de l'institution et du système éducatif, sur les réformes en cours...

Pour la session 2010, cette « épreuve orale d'admission » qui constitue une « épreuve professionnelle » a un coefficient 2 alors que l'écrit a un coefficient 1. Cela changera lors de la session 2011.

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions des élèves ». Il a une forme volontairement standardisée qui a déjà été présentée dans les précédents rapports :

- une première page qui mentionne le sujet, le sommaire des documents relatifs au sujet et des questions auxquelles le candidat doit répondre lors de son exposé ; ces questions, au nombre de 3 à 5, portent essentiellement sur des situations d'enseignement (programmation, progression, problématique, notions, mises en activité, évaluations...);
- un ou plusieurs textes scientifiques (réflexion épistémologique, problématiques universitaires...);
- des extraits de textes officiels (programmes, documents d'accompagnement...);
- des documents didactiques (démarches de séquence ou de cours, extraits de manuel...);
- des travaux d'élèves.

Pour une bonne préparation de l'oral la lecture de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré s'impose.

Dossiers fournis par le jury durant la session 2010

- Enseigner « Habiter la ville » en classe de 6^e.
- Enseigner « La République romaine » en classe de 6^e dans le cadre du thème « Rome – Des origines à la fin de la République : fondation, organisation politique conquête ».
- Enseigner « La différenciation des espaces nord et sud américains » en classe de 5^e.
- Enseigner « La remise en cause de l'absolutisme » en classe de 4^e.
- Enseigner « Les crises des années 1930, à partir de l'exemple de la France » en classe de 3^e.
- Enseigner « Les échanges, la mobilité des hommes, l'inégale répartition de la richesse et l'urbanisation » en classe de 3^e.
- Enseigner « Le citoyen à Athènes au V^e siècle avant J.-C. » en classe de seconde.
- Enseigner « La République : l'enracinement d'une culture politique (1879-1914) » en classe de 1^{ère} ES-L.
- Enseigner « Un espace mondialisé » en classe de terminale L et ES.

Les candidats noteront que l'équilibre entre les sujets d'histoire et de géographie est parfaitement respecté. Par ailleurs, tous les niveaux de classe peuvent donner lieu à des dossiers, y compris les classes de première et de terminale des séries technologiques. La connaissance de tous

les programmes de lycée est donc exigible de tous les candidats qui ont choisi l'option lycée même s'ils n'enseignent pas dans certaines séries.

Pour la session 2011, des sujets d'oraux porteront sur les nouveaux programmes de 5^e (*Bulletin officiel spécial* n° 6 du 28 août 2008) et les nouveaux programmes de 2^{nde} (*Bulletin officiel spécial* n° 4 du 29 avril 2010) qui sont mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2011. Pour les autres niveaux, ce sont aussi les programmes en vigueur au cours de l'année scolaire 2010-2011 qui sont pris en compte

Les critères d'évaluation

Le jury s'appuie sur des critères précis communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats.

Il s'agit de prendre en compte l'exploitation du dossier dans le cadre de l'exposé et de l'entretien. Le jury évalue les compétences disciplinaires (maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique, absence de contresens, maîtrise des connaissances scientifiques...) et didactiques (utilisation pertinente du dossier fourni, pertinence de la problématique proposée, des objectifs, de la démarche pédagogique, de l'évaluation...).

Dans le cadre de la deuxième partie de l'entretien sont évaluées la culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du dossier, la capacité à actualiser ses connaissances, la connaissance du système éducatif.

Les qualités de communication (attitude du candidat, qualité de l'expression et clarté du propos, gestion du temps, capacité d'écoute, de dialogue et réactivité lors de l'entretien...) sont aussi prises en compte.

Les membres du jury ont utilisé un large éventail de notes entre 02/20 et 19/20 ; les admis ont obtenu des notes entre 11/20 et 19/20 pour le CAPES interne, entre 09/20 et 19/20 pour le CAER.

La diversité des candidats

Les candidats admissibles au CAPES interne sont pour 46% (38,5% en 2009, 40% en 2007 et 2008) des contractuels ou des vacataires, pour 33% des assistants d'éducation (31% en 2009, 20% en 2008). 45% des reçus sont des contractuels ou des vacataires, 36% des assistants d'éducation ; le fait de n'avoir jamais enseigné n'est pas un handicap pour réussir le concours. Un certain nombre de candidats déjà titulaires dans un autre corps de l'enseignement passent le CAPES interne avec des réussites diverses : 7 admissibles et 5 admis pour les PLP ; 21 admissibles et seulement 5 admis pour les professeurs des écoles. Pour le CAER, tous les candidats ont déjà enseigné.

Les hommes représentent 52,5% des admissibles au CAPES interne et 55% des reçus ; les chiffres sont donc respectivement de 47,5% et 45% pour les femmes. Pour le CAER, les proportions s'inversent, ce sont les femmes qui représentent 57,5% des admissibles et 56% des reçus (42,5% et 44% pour les hommes).

Quelques conseils aux futurs candidats pour la préparation de l'oral

Une partie des remarques mentionnées dans les précédents rapports du jury restent valables pour cette session 2010 et pourrait en grande partie être reprise, les rapports des années antérieures pourront donc être lus avec profit.

Le choix du niveau (collège ou lycée) dans lequel s'inscrira le dossier d'oral ne doit pas être fait de manière aléatoire, il nécessite de privilégier l'expérience acquise. Le fait d'enseigner dans un niveau au moment de l'inscription au concours ne préjuge pas du choix à effectuer. Comme les années précédentes, le plus grand nombre des candidats admissibles de 2010 se présentait en série « collège ».

	Admissibles série « collège »		Admissibles série « lycée »		Admis série « collège »		Admis série « lycée »	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
CAPES interne	100 (67,5%)	89 (66%)	48 (32,5%)	46 (34%)	43 (71%)	35 (58%)	17 (29%)	25 (42%)
CAER	207 (76%)	167 (74,5%)	66 (24%)	57 (25,5%)	82 (79%)	74 (72%)	21 (21%)	29 (28%)
total	307 (73 %)	256 (71,3%)	114 (27%)	103 (28,7%)	125 (77%)	109 (66,9%)	38 (27%)	54 (33,1%)

Les conditions de déroulement de l'oral et quelques conseils sont donnés, par le président du jury et le secrétaire général, lors de la réunion des candidats qui a lieu la veille de l'oral. Il est en particulier rappelé qu'il est inutile de faire une longue présentation du dossier qui est parfaitement connu par les membres du jury qui l'ont attentivement étudié.

Il convient de bien lire le dossier et de respecter les consignes qu'il contient. Tous les dossiers même s'ils sont constitués de manière similaires sont différents. Il est peu judicieux de plaquer un plan d'intervention préétabli ou des recettes, plus ou moins digérées, données lors de séances de préparation au concours. Il est inutile de présenter le déroulement détaillé d'une séquence s'il n'est pas demandé, cela peut être très fastidieux et fait perdre du temps ; l'objectif de l'oral n'est pas de savoir comment le professeur a traité telle ou telle question dans sa classe, il s'agit en revanche d'évaluer la manière dont il perçoit les enjeux du dossier. Pour cela, une introduction est indispensable ; un oral qui commence par « Je vais répondre aux questions... » risque de ne pas situer le dossier dans une réflexion globale. Il importe d'équilibrer le temps consacré aux différentes questions dans une démarche réfléchie et cohérente, tenant compte des attentes du sujet.

La connaissance précise des programmes en vigueur s'impose mais le jury évite d'interroger sur les nouveaux programmes qui sont publiés mais ne sont pas encore mis en application (4^e et 3^e pour la session 2011), si ce n'est pour un très bon candidat. Il est nécessaire non seulement de connaître la liste des thèmes à traiter mais de manière plus large, il faut avoir compris l'esprit et les attendus du programme. Les documents d'accompagnement comme les ressources pour faire la classe doivent être aussi connus même s'ils n'ont pas un statut identique aux textes des programmes ; ils sont en ligne sur le site *Eduscol*. De la même manière, la nature des examens (le baccalauréat comme de DNB) doit être connue avec exactitude, il ne suffit pas d'avoir vu des sujets, il faut remonter à la source et au bulletin officiel qui définit les épreuves. Les modalités de l'enseignement de l'histoire des arts, des informations sur la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences font partie des attentes du jury ; là encore les textes de référence doivent être connus.

La présentation de la problématique est essentielle, elle détermine en grande partie les choix qui seront effectués. Cette problématique doit s'appuyer sur les documents scientifiques du dossier ; ce n'est pas nécessairement une longue question que l'on simplifie pour donner une problématique didactique. S'appuyer sur les documents scientifiques ne signifie pas en faire la paraphrase – le jury qui les connaît s'en aperçoit immédiatement – ; ils sont là pour en retirer quelques idées essentielles ou nouvelles. La problématique permet de montrer comment s'articulent le sujet avec les programmes, les connaissances scientifiques avec les supports pédagogiques et didactiques.

Si les rapports précédents ont préconisé le recours à des ouvrages de référence, à des collections, à des revues (*Documentation photographique, Textes et documents pour la classe ...*) ou à des sites internet (*Géococonfluences ...*), le jury n'attend pas simplement des candidats qu'ils les citent mais souhaite qu'ils montrent qu'ils les connaissent effectivement et qu'ils en ont une pratique régulière. L'objectif de ces lectures est d'actualiser les connaissances acquises à l'université et de prendre en compte le renouvellement des problématiques de certaines questions. Comme pour l'écrit, il est indispensable d'avoir des connaissances solides en histoire et en géographie, une des deux disciplines ne doit pas être négligée. Certaines notions sont encore insuffisamment maîtrisées, le recours à des dictionnaires de géographie, des lexiques ou des dictionnaires historiques est vivement conseillé. Les questions du jury ne visent pas à piéger les candidats mais sont là pour vérifier qu'ils ont des connaissances solides. Certains dossiers ont permis de constater l'absence de culture politique d'une partie des candidats, ces lacunes doivent être comblées en particulier pour assurer un enseignement pertinent de l'éducation civique et de l'ECJS.

Le temps de préparation est court (deux heures), il est cependant nécessaire de ne pas négliger une prise de recul par rapport au dossier proposé. Avoir un regard critique sur les documents fournis, en particulier sur les extraits de manuels s'impose même si cela n'est pas explicitement demandé ; le manuel ne doit pas être confondu avec le programme. Le statut et la place du document dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie doivent être au cœur des préoccupations des professeurs. La capacité à effectuer des choix parmi les documents des manuels peut être un bon moyen d'exercer son sens critique.

Au cours de l'entretien, des réponses courtes et précises favorisent l'échange, les longues réponses ne sont pas un gage de qualité. L'évaluation porte sur les capacités de réactivité des candidats. Avoir une attitude dynamique est un minimum attendu des candidats ; faire preuve de détermination et de conviction est une bonne façon d'aborder un métier dans lequel les élèves ne sont pas toujours faciles à gérer. Les candidats qui n'ont jamais enseigné ont tout intérêt à assister à des cours de professeurs.

Ces conseils souvent simples et de bon sens doivent être utiles aux futurs candidats dans leur préparation. Il ne leur est pas demandé de l'érudition mais ils doivent être capables de montrer une véritable culture historique et géographique mise au service de la construction de cours qui suivent un fil directeur pertinent.

Rapport établi par :

Laurent WIRTH, Inspecteur Général de l'Education Nationale, président du jury ;

Jean-Louis LEYDET Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional, Académie d'Aix-Marseille, vice-président du jury ;

Olivier BONNET, professeur agrégé, académie de Clermont-Ferrand ;

Emmanuel VEZIAT, professeur agrégé, académie d'Amiens.

SESSION 2010

**CAPES
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**COMPOSITION ET COMMENTAIRE
DE DOCUMENTS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

SESSION 2010

**CONCOURS INTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS
ET CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**COMPOSITION ET COMMENTAIRE
DE DOCUMENTS D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE**

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gommes, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

La Chine : un territoire dans la mondialisation ?

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS D'HISTOIRE

La décolonisation et les relations internationales de 1945 à la fin des années 1970

Document 1. Discours de John Foster Dulles, secrétaire d'État américain, 18 novembre 1953.

Documentation photographique n° 8062, mars-avril 2008, La Documentation française.

Document 2. Caricature publiée dans *New York Times*, 10 juillet 1960.

Document 3. Extraits de la déclaration finale des chefs d'État ou de gouvernement à la conférence de Belgrade (1^{er} - 6 septembre 1961).

Document 4 : Page de couverture de l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, 15 mars 1976.

Document 1. Discours de John Foster Dulles, secrétaire d'État américain, 18 novembre 1953.

Documentation photographique n° 8062, mars-avril 2008, La Documentation française.

Les leaders soviétiques en établissant leur stratégie de conquête mondiale utilisent le nationalisme comme stratagème pour gagner les peuples colonisés. Staline, dans sa vision classique des fondements du léninisme, pense que "la route qui mène à la victoire révolutionnaire en Occident passe par l'alliance avec les mouvements de libération des colonies et des pays dépendants".

En découle un programme en deux temps : en premier lieu des agitateurs communistes stimulent les aspirations nationalistes jusqu'à la rébellion violente contre l'ordre établi ; ensuite, avant même que l'indépendance fraîchement acquise puisse se consolider, les communistes chercheront à noyauter les nouveaux gouvernements pour mieux entraîner les peuples dans l'orbite soviétique.

Ce complot est en marche. Dans toutes les nouvelles zones indépendantes ou dans celles qui aspirent à le devenir, les communistes opèrent ainsi, déguisés en patriotes locaux.

Peut-être certains d'entre vous trouvent-ils que notre gouvernement ne pousse pas la politique de liberté aussi vigoureusement qu'il le faudrait. Je peux vous dire trois choses :

- que nous poussons vers le *self-government* plus qu'il n'apparaît en surface ;
- que là où nous mettons un frein, c'est dans la conviction raisonnée qu'une action précipitée ne conduirait pas en fait à l'indépendance mais à une servitude plus dure que la dépendance présente ;
- que nous avons distingué les cas où la possibilité d'invoquer la menace communiste est susceptible de justifier des délais, et les cas où il n'existe pas de raison valable.

Nous avons de bonnes raisons de souhaiter maintenir l'unité avec nos alliés occidentaux, mais nous n'avons pas oublié que nous fûmes la première colonie à arracher l'indépendance. Et nous n'avons donné de chèque en blanc à aucune puissance coloniale.

Document 2. Caricature publiée dans *New York Times*, 10 juillet 1960.



Note : Nikita Khrouchtchev et Mao Zedong disent à Patrice Lumumba « Porteur, s'il vous plait ? ».

Document 3. Extraits de la déclaration finale des chefs d'État ou de gouvernement à la conférence de Belgrade (1^{er} - 6 septembre 1961).

L'impérialisme est en train d'être affaibli. Les empires coloniaux et les autres formes d'oppression étrangère des peuples en Asie, en Afrique et en Amérique latine disparaissent peu à peu de la scène de l'histoire. [...]

Les gouvernements des pays participant à la Conférence rejettent résolument l'opinion qui veut que la guerre, et notamment la Guerre froide, soit inévitable, car cette opinion est un aveu d'impuissance et de désespoir. [...]

Le monde actuel est caractérisé par l'existence de systèmes sociaux différents. Les pays participants ne considèrent pas que ces différences constituent un obstacle insurmontable à la stabilisation de la paix, à condition qu'il n'y ait pas de tentatives de domination et d'ingérence dans les affaires intérieures des autres peuples et nations.

Tous les peuples et nations doivent résoudre les problèmes de leurs propres systèmes politique, économique, social et culturel conformément à leurs propres conditions, besoins et potentialités. [...]

Les pays non-alignés représentés à la Conférence ne prétendent pas créer un bloc et ne peuvent pas être un bloc [...].

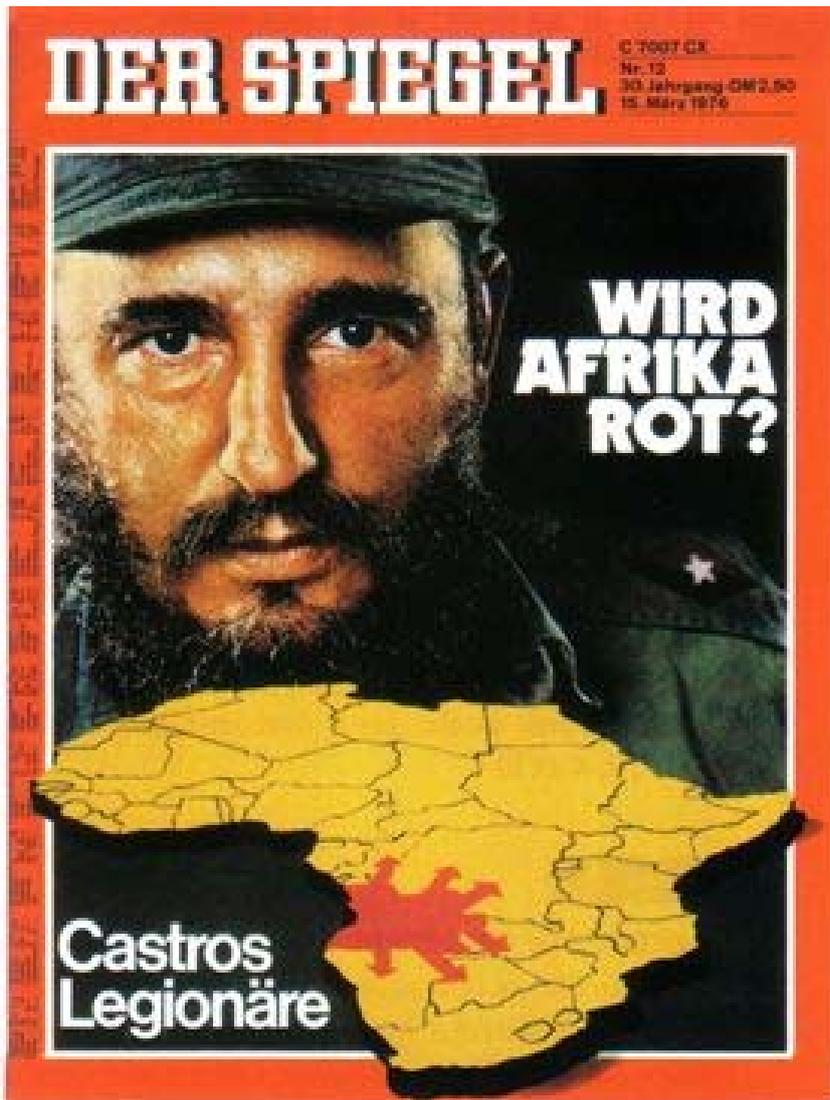
Ils considèrent que l'extension de la sphère du non-engagement dans le monde représente la seule possibilité et le choix indispensable face à l'orientation vers la division totale du monde en blocs et l'aggravation de la politique de la Guerre froide. Les pays non-alignés offrent encouragement et appui à tous les peuples luttant pour leur indépendance et leur égalité. Les participants à la Conférence sont convaincus que l'apparition de pays nouvellement libérés aidera aussi à réduire l'aire des antagonismes de blocs et à encourager toute tendance visant à affermir la paix et à promouvoir une coopération pacifique entre nations indépendantes et égales.

Les participants à la Conférence réaffirment solennellement leur soutien à la « *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* » adoptée à la 15^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et recommandent l'abolition immédiate, inconditionnelle, totale et définitive du colonialisme et sont résolus à faire un effort concerté pour mettre fin à tout type de néocolonialisme et de domination impérialiste sous toutes ses formes et manifestations [...].

Les participants à la Conférence exigent la cessation immédiate de toute occupation coloniale et le rétablissement, en faveur des peuples légitimes, de l'intégrité territoriale des pays où elle a été violée en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ainsi que le retrait des forces étrangères de leur sol national [...].

Les participants à la Conférence exhortent les Grandes Puissances à signer sans plus attendre un traité pour un désarmement général et complet de manière à sauver l'humanité du fléau de la guerre et pour consacrer à la stabilité économique et au développement social de toute l'humanité, l'énergie et les ressources jusqu'alors dépensées pour les armements.

Document 4. Page de couverture de l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, 15 mars 1976.



« L'Afrique deviendra-t-elle rouge ? »

« Les légionnaires de Castro »